



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27/11/2017 – 20h30**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents ou excusés : 6

Président : Jean-Christophe EICHENLAUB

Présents : Clarence APPELL, Robert COLICCI, Chantal AUSSÉDAT, Lucien MASSONNAT, Damien PERRIN, Alain MILLET, Maria COLOMBANI

Absents ou excusés : Éric MARIN, Christophe GILI, Frédéric THOMAS (pouvoir à Alain MILLET), Christian MASSONNAT, Louis CHESNAIS (pouvoir à Maria COLOMBANI), Michel FAVRIN (pouvoir à Jean-Christophe EICHENLAUB)

Aucune remarque concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal du 24 octobre 2017.

CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS HELIPORTES POUR LA SAISON 2017-2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le SAF, relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2017-2018 (du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018), dans le but de valider les termes de cet accord et les tarifs proposés.

Conformément à l'article 97 de la loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la présente convention,
- APPROUVE les tarifs pour l'année 2017-2018 de 55.77 €/mn TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Arrivée de Lucien MASSONNAT à 21h.

MOTION DE SOUTIEN AUX ELEVEURS SUR LA QUESTION DE LA PREDATION EN ZONE DE MONTAGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), **le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.**

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Savoie ces six dernières années et le coût des indemnités qu'elles ont engendré ;

Considérant l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il s'est développé en Savoie qui permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement ;

Considérant que les activités pastorales et l'action du pastoralisme sur les sols et la végétation contribuent à limiter les risques d'avalanche ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur un territoire où la randonnée est très développée ;

Considérant que l'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble et la menace que la prédation fait sur sa pérennité ;

Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux ;

Le Maire propose au vote du conseil municipal une motion de soutien aux agriculteurs dans la lutte contre la prédation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité :

- APPORTE son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux
- INTERPELLE Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme

Pour : 6 (J.C Eichenlaub, M. Favrin, D. Perrin, L. Massonnat, C. Aussedat, R. Colicci)

Contre : 0

Abstentions : 5 (C. Appell, A. Millet, M. Colombani, L. Chesnais, F. Thomas)

LETTRE OUVERTE POUR LA MISE A L'ARRET DEFINITIF DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DU BUGEY

M. le Maire donne lecture du mail qui lui a été adressé par Le Conseil d'Administration de l'association « Arrêt du nucléaire Savoie » :

« Monsieur Le Maire,

Vous êtes responsable de la sécurité environnementale et de la protection des populations de votre commune. Or celle-ci est menacée par la centrale nucléaire du Bugey située à une cinquantaine de kilomètres de l'agglomération aixoise.

L'annonce récente, par le Ministre de la Transition Écologique, du maintien de l'« objectif » de réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025, est très insuffisante. Aucune précision n'a été fournie sur les moyens d'y parvenir. Cette annonce reste bien floue et pas du tout à la hauteur des enjeux de respect de la sécurité et de la santé des populations.

Le vieillissement et la fragilisation des réacteurs nucléaires, qui ont dépassé ou vont dépasser leur durée de vie initialement prévue, devraient pourtant conduire à des décisions rapides et nombreuses de mise à l'arrêt définitif. Or les pressions exercées par l'Etat et EDF, sur l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), conduisent à l'inverse à autoriser la poursuite de fonctionnement de vieux réacteurs malgré de nombreuses anomalies et malfaçons constatées sur des composants essentiels pour la sûreté. Dans ce contexte une mobilisation des élus et des citoyens les plus conscients du danger est indispensable pour obtenir des décisions.

Pour la centrale nucléaire du Bugey, la plus proche de notre Département et qui comporte quatre réacteurs en service, l'enjeu est de taille. Ses réacteurs sont les plus anciens en fonctionnement en France après ceux de Fessenheim et plus de 4,4 millions d'habitants vivent dans un rayon de moins de 80 km.

La coordination STOP-BUGEY, dont notre association fait partie, a donc pris la décision d'écrire une lettre ouverte au ministre Nicolas HULOT ainsi qu'au Conseil d'Administration d'EDF, qui sont décisionnaires, pour demander la mise à l'arrêt définitif de cette centrale nucléaire.

Dans un premier temps nous avons prévu de recueillir les signatures d'élus et de personnalités locales (responsables des milieux associatifs, syndicaux, de l'enseignement, culturels et artistiques, entreprises,...) pour soutenir notre initiative.

Ensuite nous enverrons cette lettre ouverte à ses destinataires et organiserons en parallèle une pétition ouverte au public.

Pour la réalisation de la première étape nous avons besoin de votre soutien et vous proposons de signer la lettre ouverte jointe puis de nous la retourner par courrier. Vous pouvez également nous informer par courriel de votre décision de signer cette lettre ouverte.

Nous restons à votre disposition pour un échange éventuel à ce sujet et vous prions de recevoir, Monsieur Le Maire, nos sincères salutations.

Le Conseil d'Administration de Arrêt du nucléaire Savoie

Arrêt du nucléaire Savoie

Maison des Associations Boite L7

67 rue Saint François de Sales

73000 CHAMBERY

<https://arretdunucleaire-savoie.fr/> »

La lettre ouverte a été mise à disposition des élus pour ceux qui souhaitent la signer.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	6 100.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 100.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		6 100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6 100.00 €
D 21312-102 : ECOLE		1 660.00 €
D 21318-099 : OPERATION NON AFFECTEE	2 160.00 €	
D 21534-047 : EP ET COFFRETS ELECTRIQUES		500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 160.00 €	2 160.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision modificative.

CONVENTION DE DELEGATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE

M. le Maire donne lecture de la convention établie entre l'ACEJ et les communes de Brison-St-Innocent, Grésey-Sur-Aix, Le Montcel, Pugny-Chatenod, St-Offenge et Trévignin.

Dans le cadre du partenariat avec l'ACEJ, chacune des communes soutient le projet de territoire concernant la politique enfance-jeunesse et s'engage à apporter une aide financière/opérationnelle afin de maintenir et renforcer les activités/actions/projets en direction des enfants et des jeunes du territoire. Ces dernières sont définies selon les contrats jeunesse conclus entre les communes citées ci-dessus et les partenaires institutionnels (Conseil départemental de la Savoie et la CAF de Savoie).

La présente convention détaille les modalités de la participation financière versée à l'ACEJ et est valable pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention et de désigner deux élus, un référent et un suppléant, qui sera membre de droit au conseil d'administration de l'ACEJ, comme le prévoit l'article 4 des statuts de l'ACEJ.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention
- Désigne comme élu référent au conseil d'administration de l'ACEJ, M. Frédéric THOMAS et comme élu suppléant, M. Alain MILLET.

QUESTIONS DIVERSES :

▪ Lettres de remerciement de la banque alimentaire et de Handisport

M. le Maire donne lecture des lettres reçues de la banque alimentaire et de Handisport pour remercier la commune des subventions qui leur ont été versées en 2017.

▪ Prime isolation

M. le Maire informe le conseil municipal que la Commune est éligible à la Prime Isolation mise en place par l'Etat. Ce dispositif offre des travaux d'isolation pour 1€ symbolique aux foyers à faibles revenus suivant des critères d'éligibilité.

Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse :

<https://www.prime-isolation.fr/>

▪ Retour sur le repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le samedi 25 novembre 2017. M. le Maire a remercié l'ensemble des élus pour leur participation. Il a été proposé que l'année prochaine, pour les personnes ne pouvant se déplacer seules, un transport jusqu'à la salle polyvalente pourra être organisé.

▪ Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 19h.

L'inauguration du tableau de l'église « St-Georges terrassant le dragon » se déroulera en même temps.

▪ Diagnostic énergétique de l'école

Clarence APPELL propose de demander un devis à l'entreprise ASTER pour établir un diagnostic énergétique pour l'école en vue des travaux futurs d'isolation.

Fin de séance : 22h20

Prochain conseil municipal : mercredi 20 décembre 2017 à 20h30.